
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cent (100) Elèves Adjoints de Secrétariat à former dans les Instituts Régionaux d'Administration (IRA) de Bobo-Dioulasso, de Fada N'Gourma, de Ziniaré et de Ouahigouya, pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard de leur classement sur la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du BEPC ou du CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice dudit emploi.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et la sécurité sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après:

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception:
 - OUAGADOUGOU : Médiathèque Municipale de Ouagadougou, côté Est de l'archevêché.
 - Autres centres: Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous:

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de vingt et cinq (25) Elèves Agents spécialisés en Gestion des Ressources Humaines à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Stade municipal de Ouagadougou
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de vingt (20) Elèves Aides Archivistes à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Centre national des archives
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de seize (16) Elèves Archivistes à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Centre national des archives
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de trente (30) Elèves Assistants en Gestion des Ressources Humaines à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de

- la Sécurité Sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Stade municipal de Ouagadougou
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de vingt (20) Elèves Conseillers en Gestion des Ressources Humaines à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires d'une Maîtrise en sciences juridiques, économiques et humaines (Géographie, Histoire et archéologie, Sociologie, Psychologie et Philosophie) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Stade municipal de Ouagadougou
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de quinze (15) Elèves Conservateurs d'archives à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires d'une Maîtrise ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

A- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Centre national des archives
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

B- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de quarante (40) Elèves Secrétaires de direction à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Baccalauréat série G1 ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de

- la Sécurité Sociale datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Médiathèque Municipale de Ouagadougou, côté Est de l'archevêché.
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National